



UNION DES SYNDICATS D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

Service technique

SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION DU BASSIN VERSANT DU CLIGNON

Travaux de dérasement du seuil du moulin de Brumetz

Compte-rendu de la réunion de piquetage

10 Mars 2016

• Lieu :	Moulin de Brumetz, à 09h30
-----------------	----------------------------

• Maître d'ouvrage : Syndicat intercommunal pour la gestion du bassin versant de l'Ourcq amont (SIGBVOA)	• Maître d'œuvre : Union des Syndicats d'Aménagement et de Gestion des Milieux Aquatiques <i>(mise à disposition du Syndicat)</i>	• Entreprise : Mascitti Nino SA
--	--	---

• Nom, Prénom :	• Organisme :	Présent	Absent	Excusé
LHOSTE René	Président du syndicat	✓		
FELZINGER Guillaume	Union des syndicats d'aménagement	✓		
LEMARIE Alexandre	Vice-Président	✓		
MANGELINCK Ludovic	Technicien du syndicat	✓		
KRAMP Jean-Claude	Technicien du syndicat	✓		
MASCITTI Dominique	Entreprise MASCITTI S.A	✓		
ALLONSIUS David	Entreprise MASCITTI S.A	✓		
COCHE Joël	Propriétaire du moulin	✓		
LABOUREL Sabine	Agence de l'Eau Seine-Normandie	✓		

Les travaux de dérasement du seuil du moulin de Brumetz ont été confiés, après appel d'offres, à l'entreprise MASCITTI SA – (siège : Villers-Cotterêts / 02.)

● **SITUATION ACTUELLE :**

Dans une perspective globale d'atteinte du bon état des masses d'eau qui a été défini dans la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) 2000/60/CE du 23 octobre 2000 et déclinés dans le SDAGE du bassin de la Seine et des cours d'eaux côtiers normands (2015 pour le Clignon), le Syndicat intercommunal pour la gestion du bassin versant du Clignon a souhaité disposer d'un programme d'actions en vue d'une gestion équilibrée et cohérente du bassin du Clignon, préalablement à l'actualisation de la Déclaration d'Intérêt Général (DIG) avec notamment l'adhésion de nouvelles communes.

Le bureau d'études SAFEGE a alors été mandaté pour réaliser une étude globale sur l'ensemble du bassin, ce qui a permis d'aboutir en 2014 à un programme pluriannuel complet de restauration et d'entretien du Clignon et de ses affluents.

Lors de son élaboration, le Moulin de Brumetz est apparu comme très impactant sur le Clignon. Il fait obstacle à la migration piscicole et la dynamique sédimentaire du cours d'eau, ce qui en fait un site prioritaire pour la restauration de la continuité écologique. Il n'est pas le seul à être préjudiciable pour la rivière et plusieurs autres sites furent également proposés au comité de pilotage. Cependant, de par son état (en ruine) et l'absence d'enjeux ou d'usages, le moulin de Brumetz a été choisi pour la réalisation d'une tranche conditionnelle. Le bureau d'études SAFEGE réalisa alors un avant-projet détaillé qui définit précisément les modalités de dérasement du seuil du moulin de Brumetz.

De plus, le Clignon est concerné par un classement en liste 2 « à terme » au titre du L 214-17, ce qui en fait un cours d'eau prioritaire pour rétablir sur son linéaire la continuité écologique.

La restauration de la continuité écologique sur le Clignon, et donc le dérasement du seuil du moulin de Brumetz, est inscrite comme action prioritaire pour l'Agence de l'eau Seine Normandie

Les principaux objectifs de ce projet sont :

- Recréer des faciès d'écoulements diversifiés
- Décolmater les zones amont des ouvrages,
- Restaurer la pente d'équilibre et la dynamique naturelle du cours d'eau,
- Ne pas aggraver les écoulements en crue et améliorer la ressource en eau en étiage,
- Diversifier les habitats aquatiques et favoriser la biodiversité,
- Restaurer les potentialités piscicoles conformément au Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles de l'Aisne élaboré en 2012.

Les travaux de dérasement du seuil du moulin de Brumetz permettront de restaurer la continuité écologique sur plus de 15 km de cours d'eau

- **DÉTAIL DES TRAVAUX :**

Le moulin de Brumetz est composé d'un déversoir et de 2 seuils. D'amont en aval on trouve :

- Un déversoir latéral d'une hauteur de 0.6 m (D1)
- Un seuil latéral équipé d'un batardeau sur le bief usinier d'une hauteur de 1.5 m (S1)
- Un second seuil offrant la force hydraulique d'une hauteur d' 1 m (S2)



Seuil activant la roue (S2)



Seuil latéral (S1)



Déversoir latéral (D1)



Localisation des seuils répartis sur les différents bras du Clignon

- Au vue des caractéristiques du site, il est convenu d'arasement complètement l'ouvrage D1 et de faire passer la totalité du Clignon dans un seul bras. Les matériaux retirés lors de l'arasement permettront de combler une partie de l'ancien bief du moulin et ainsi mettre à sec la totalité du bras d'aménée.



Schématisme des aménagements projetés

• **REMARQUES, OBSERVATIONS :**

- Un piquetage précis de l'ensemble des zones de travaux a été réalisé ce jour par le maitre d'ouvrage et le maitre d'œuvre.
- Les travaux ont débuté le jeudi 10 mars. La première étape de ces travaux consiste au nettoyage des emprises et à la suppression du seuil. Il est convenu de supprimer l'ouvrage avant la fin de la semaine afin de laisser le cours d'eau se décolmater et s'équilibrer durant le week-end.
- Un second piquetage sera réalisé en début de semaine par le maitre d'œuvre. Il permettra d'affiner et de préciser les zones de talutage en fonction de l'évolution du Clignon après démantèlement.
- Le chantier aura une durée prévisionnelle de 15 jours à compter de l'Ordre de service. Une visite sera réalisée par le maitre d'ouvrage et le maitre d'œuvre durant la semaine à venir.
- Pour faciliter les relations entre les différents partenaires associés dans le suivi des travaux de restauration, veuillez trouver ci-dessous les coordonnées de ces derniers :

M. MASCITTI Dominique – entreprise MASCITTI 06.12.43.28.43

M. FELZINGER Guillaume – Union des syndicats 03.23.20.36.74

• **LIEU ET DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION :**

- Au vu du délai très court d'exécution des travaux, il a été convenu de ne réaliser qu'une seule réunion de chantier qui fera office de réception des travaux. Toute personne qui le souhaite peut y participer.

**Rendez-vous le Jeudi 24 Mars 2016 à 10h00
Moulin de Brumetz**

Le service technique,

